ANNEXE XI
(*article 39*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU RÈGLEMENT R.V.Q. 1423

CHAPITRE I

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE ET D'UN ÉCOQUARTIER DANS LE SECTEUR D'ESTIMAUVILLE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Ce projet requiert l'octroi de contrats de services professionnels qui seront confiés à des firmes spécialisées en architecture, en architecture du paysage, en design, en ingénierie et autres disciplines connexes pour la réalisation de concepts, d'études préliminaires, d'estimation des coûts de même que la réalisation de plans et devis ainsi que pour la surveillance de chantier pour l'aménagement d'une place publique et d'un écoquartier, le tout localisé dans le secteur D'Estimauville des arrondissements de La Cité-Limoilou et de Beauport.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des services professionnels décrits à l'article 1 est de 325 353,68 $.

TOTAL : 325 353,68 $